

AVIS PUBLIC DE PRÉSENTATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT 882-1 modifiant le règlement 882 fixant la rémunération des membres du conseil municipal afin d'y ajouter une rémunération pour les membres siégeant sur le Comité consultation d'urbanisme et sur le Comité de sécurité publique

À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION VARENNOISE

AVIS EST DONNÉ QUE :

1. Le conseil municipal adoptera prochainement le règlement 882-1 modifiant le règlement 882 fixant la rémunération des membres du conseil municipal afin d'y ajouter une rémunération pour les membres siégeant sur le Comité consultation d'urbanisme et sur le Comité de sécurité publique.
2. La modification aux rémunérations aura le résultat suivant, sur une base annuelle :

	ACTUELLEMENT	APRÈS L'ADOPTION (reg. 882-1)
Rémunération maire :	100 367.66 \$	100 367.66 \$
Allocation de dépenses maire :	17 546.00 \$	17 546.00 \$
Rémunération conseillers :	24 193.11 \$	24 193.11 \$
Allocation de dépenses conseillers :	12 096.56 \$	12 096.56 \$
Célébration d'un mariage	200.00 \$	200.00 \$
Rémunération par participation à une rencontre du Comité consultatif d'urbanisme	Aucune	200.00 \$
Rémunération par participation à une rencontre du Comité de sécurité publique	Aucune	200.00 \$

3. Ce projet de règlement ajoute de plus la possibilité pour un élu de renoncer à tout ou partie de ces rémunérations.

4. Ce projet de règlement prévoit un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.
5. Le règlement sera présenté pour adoption lors de la séance générale du 7 février 2022, à 20 h, lors d'une séance virtuelle tenue sans la présence du public en application des décrets des arrêtés ministériels en vigueur. La séance sera diffusée sur le site internet de la Ville dès que possible le lendemain.
6. En conséquence, tout intéressé est invité à transmettre ses commentaires relativement à ces demandes au greffier par écrit au plus tard avant la tenue de la séance générale aux coordonnées suivantes :

Services juridiques & greffe
VILLE DE VARENNES
175 rue Sainte-Anne
Varennnes (Québec)
J3X 1T5
greffe@ville.varennnes.qc.ca

Donné à Varennnes, ce 11 janvier 2022.

Le directeur des Services juridiques et greffier,



Me Marc Giard, OMA